



Rapport d'évaluation du plan sur les langues officielles

Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale

Evaluation des plans d'action ministériels de la deuxième année

Juin 2018

Préparé pour :
le Cabinet du Premier ministre

Par :
**l'Unité de coordination des langues officielles
Secrétariat des Affaires intergouvernementales**

Table des matières

Résumé.....	2
Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale	5
Résultats de l'évaluation de la deuxième année	6
Conclusion	6
Annexe A.....	8
Annexe B.....	9



Rapport d'évaluation du plan sur les langues officielles

Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale

Evaluation des plans d'action ministériels de la deuxième année

Juin 2018

Préparé pour :
le Cabinet du Premier ministre

Par :
**l'Unité de coordination des langues officielles
Secrétariat des Affaires intergouvernementales**

Résumé

Le rapport présente la deuxième évaluation annuelle du Plan sur les langues officielles – *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*. Il porte sur la période du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017.

Le Plan est basé sur les secteurs d'activité suivants :

- La langue de service
- La langue de travail
- Le développement des deux communautés linguistiques officielles
- La connaissance des obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations

Les résultats du rapport d'évaluation de la première année du Plan sur les langues officielles – *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* ont montré que, pour réussir, cela demanderait un effort concentré de la part des ministères en raison de la portée des initiatives ainsi que du nombre des initiatives en question.

Durant cette période, la centralisation des services des ressources humaines (RH) était en cours. Il a donc été difficile pour les ministères et les organismes de réaliser les initiatives énoncées. Il y a eu plusieurs réorganisations et fusions de ministères dans la partie I du gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) durant la première période d'évaluation. Dans le rapport d'évaluation de l'année dernière, 22 ministères et organismes étaient tenus de présenter une évaluation de leur plan d'action et cette année, il y en avait 20. Les ministères et organismes ont chacun soumis les résultats de leur évaluation comme l'exigeait la *Loi sur les langues officielles*.

Si nous faisons une comparaison avec les résultats du rapport de l'année dernière, les éléments suivants ressortent :

- Une communauté de pratique pour les langues officielles existe toujours et se rencontre régulièrement.
- La cible de 90 % fixée pour les profils linguistiques dans l'ensemble de la partie I dépasse le pourcentage de la première année.
- Un petit comité interministériel a été formé afin de mettre en œuvre une approche plus inclusive pour la rédaction du Bulletin d'information sur les langues officielles du GNB.

À la fin de la première année du Plan, il restait plusieurs initiatives gouvernementales inachevées. Cela a empêché les ministères individuels de réaliser les initiatives qui leur avaient été attribuées au départ dans la deuxième année. En plus de ralentir l'exécution des tâches dans la partie I pour cette période d'évaluation, cela aura un impact sur les résultats de la troisième année.

Durant cette période d'évaluation, diverses précisions ont été envoyées aux ministères pour garantir que le personnel comprenait bien les fonctions et le mandat de l'Unité de coordination des langues officielles et du Conseil du Trésor dans les questions se rattachant aux langues officielles. Les ministères ont aussi reçu la nouvelle clause pour les contrats de service avec des tiers fournisseurs. Les fonctions et les responsabilités des membres des équipes chargées des plans d'action ministériels ont aussi été mieux définies.

Le Plan sur les langues officielles — *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*, est l'une des nombreuses composantes de l'action globale du gouvernement en matière de langues officielles. Le statut du Nouveau-Brunswick en tant que seule province officiellement bilingue au Canada est une partie importante de notre culture et de notre histoire. Jusqu'à présent, le gouvernement a complété un nombre important d'initiatives dans ce domaine.

Comme exemple, la *Loi sur la délimitation des circonscriptions électorales et la représentation* a été modifiée, et une procédure a été établie à cet égard. Des modifications concernant les associations professionnelles ont été apportées à la *Loi sur les langues officielles*. De plus, le premier ministre, Brian Gallant, a prononcé un discours pour appuyer le bilinguisme à Saint John.

Le gouvernement a mis un terme au projet de garderies bilingues, et celles qui sont déjà en place seront graduellement éliminées. Une enveloppe pour assurer l'égalité a été mise en place pour le système scolaire francophone, le programme d'immersion en français en première année a été rétabli et la dualité linguistique du système d'autobus scolaires a été maintenue. Un programme d'immersion en français a été élaboré à l'intention des anglophones sans emploi.

Le réseau des caisses populaires a été protégé, ce qui a permis d'assurer sa survie, et le gouvernement a augmenté la part du budget d'investissement que reçoit le Réseau de santé Vitalité. Un financement particulier a été accordé à l'Université de Moncton et le Collège Saint-Joseph de Memramcook a été sauvé.

Le gouvernement a accéléré et augmenté le financement pour la politique culturelle, des progrès sont accomplis en ce qui concerne l'immigration francophone et le Nouveau-Brunswick a mérité le droit d'accueillir les Jeux de la Francophonie 2021 à Moncton et Dieppe.

La majorité des ministres du Nouveau-Brunswick sont francophones et un nouveau plan provincial sur les langues officielles a été mis en œuvre.

Des ententes en matière d'immobilisations avec le gouvernement fédéral pour la construction d'espaces communautaires ont été négociées par le gouvernement provincial — collectivités acadiennes doublement minoritaires de Fredericton et de Saint John. L'accord de coopération et d'échange en matière de francophonie canadienne avec le Québec a aussi été renouvelé. Les gouvernements du Nouveau-Brunswick et du Québec se sont engagés à investir conjointement près de 1,2 million de dollars au cours des trois prochaines années.

Le Nouveau-Brunswick et le Québec ont signé, en 2016, une déclaration portant sur la francophonie canadienne, qui vise à reconnaître la langue française et la francophonie en tant que valeurs identitaires canadiennes et forces sur lesquelles s'appuyer.

Des organismes et des projets clés acadiens ont continué de recevoir du soutien. Un financement annuel a été accordé pour des activités internationales, comme le Festival interceltique de Lorient et le festival Pause Guitare d'Albi, en France.

Des modifications à la *Loi sur les langues officielles* ont été adoptées afin de protéger les parties plaignantes contre les représailles des employeurs. De plus, un groupe de travail sur les services aux personnes âgées dans les deux langues officielles a été créé. Le troisième Forum international jeunesse et emplois verts s'est aussi déroulé à l'Université de Moncton.

De nombreuses visites officielles dans des pays francophones ont eu lieu. Le gouvernement a tenu un forum intergouvernemental sur l'immigration francophone et le gouvernement a appuyé la mise en œuvre de la Politique d'aménagement linguistique et de la Stratégie globale pour l'intégration des arts et de la culture dans la société acadienne au Nouveau-Brunswick.

Le bilinguisme officiel a eu une incidence importante et positive sur le développement du Nouveau-Brunswick. Par exemple, en 2016-2017, les exportations du Nouveau-Brunswick vers les pays de la Francophonie internationale ont généré des recettes de 138,22 millions de dollars pour la province.

La *Loi sur les langues officielles* a également permis à la province de former une main-d'œuvre bilingue et qualifiée. Le Nouveau-Brunswick a donc réussi à attirer de grandes sociétés comme FedEx, UPS, Unilever, ExxonMobil, Xerox et IBM. L'industrie des centres d'appels et des services administratifs du Nouveau-Brunswick emploie plus de 18 000 personnes et génère des recettes d'exportation interprovinciales et internationales de 1,4 milliard de dollars par année.

La province a aussi la deuxième concentration en importance de traducteurs, de terminologues et d'interprètes sur le marché du travail (après le Québec) et elle compte 65 entreprises enregistrées qui servent le Nouveau-Brunswick et d'autres provinces.

Notre population bilingue offre au Nouveau-Brunswick un avantage concurrentiel dans l'économie globale du point de vue de nos produits, de nos entreprises et de notre capacité à attirer de nouveaux immigrants.

Plan sur les langues officielles – *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale*

La deuxième année est le premier exercice financier complet du Plan, lequel est basé sur les secteurs d'activité suivants, et un résultat attendu a été attribué à chacun.

1. Langue de service

Une offre active et des services de qualité égale, en français ou en anglais, selon le choix du citoyen, peu importe où il se trouve dans la province.

2. Langue de travail

La possibilité pour les employés de travailler et de faire carrière en français ou en anglais selon leur choix personnel.

3. Développement des deux communautés linguistiques officielles

L'encouragement, par des mesures positives, du développement des communautés anglophone et francophone de la province.

4. Connaissance des obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations

Une bonne connaissance et compréhension de la *Loi*, des politiques et des règlements, de même que des obligations du gouvernement provincial en matière de langues officielles et les avantages liés au bilinguisme officiel.

En plus des objectifs mesurables qui étaient compris, le Plan continue d'offrir la souplesse aux ministères et aux organismes d'incorporer d'autres objectifs en fonction de la culture ou de l'environnement de leur organisation.

Tous les ministères et organismes de la partie I du GNB ont rempli des plans d'action ministériels pour la deuxième année. À l'intérieur du même groupe, 85 % des ministères et organismes ont aussi nommé une équipe chargée du plan d'action ministériel et 95 % ont assigné un délégué de la haute direction (annexe A).

Dans l'ensemble, l'évaluation pour ce rapport a porté sur 12 initiatives dans la partie I, 8 initiatives dans les ministères et 3 initiatives générales à partir du plan d'action de la deuxième année (annexe B).

Résultats de l'évaluation de la deuxième année

Il a été demandé à 20 ministères et organismes de réaliser une évaluation de tous les plans d'action ministériels pour la deuxième année. L'outil d'évaluation était basé sur les initiatives indiquées dans les plans d'action ministériels ainsi que sur les questions générales concernant chacun des quatre axes du Plan.

Dans certains cas, les initiatives ministérielles qui devaient être réalisées au cours de la deuxième année devaient l'être seulement après l'achèvement d'une initiative en particulier dans la partie I au cours de la première année. Si l'initiative n'avait pas été réalisée dans la partie I durant la période en question, alors les initiatives ministérielles subséquentes ne pouvaient pas être accomplies durant cette période. Les résultats présentés dans ce rapport reposent sur les réponses reçues des 20 ministères et organismes.

En résumé par axe, il y a eu un taux d'achèvement de 22 % des initiatives associées à la langue de service, un taux d'achèvement de 67 % des initiatives associées à la langue de travail, un taux d'achèvement de 33 % des initiatives associées au développement des deux communautés linguistiques officielles et finalement un taux d'achèvement de 60 % des initiatives associées à la connaissance des obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations.

L'examen des initiatives dans la partie I ainsi que dans les ministères a révélé que 17 % des initiatives dans la partie I ont été achevées comparativement à 75 % des initiatives dans les ministères durant cette période d'évaluation.

Conclusion

L'évaluation de la deuxième année du Plan sur les langues officielles – *Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale* découlait du nombre d'initiatives incomplètes qui restaient de la première année et qui sont venues s'ajouter à celles qui avaient déjà été établies pour l'année. L'absence de données de référence continue de poser un problème, car il s'agit de la mesure établie actuellement pour évaluer les progrès du GNB par rapport aux langues officielles.

Les résultats de l'évaluation de la deuxième année laissent entrevoir des signes encourageants. L'approche d'équipe dans l'élaboration des plans d'action ministériels a été endossée par la plupart des ministères et organismes et a été bien utilisée.

De plus, tous les ministères étaient représentés aux diverses réunions de la communauté de

pratique, et quelques fonctionnaires ont démontré un intérêt à siéger à un petit comité interministériel pour contribuer à la rédaction du Bulletin d'information sur les langues officielles du GNB.

Les résultats de la première année ont montré un bon début comme en témoigne l'achèvement de plusieurs initiatives. Cependant les résultats de la deuxième année se sont révélés encore plus solides du côté de l'achèvement des initiatives dans les ministères.

Annexe A

Ministères et organismes qui, selon la loi, doivent soumettre un plan d'action (comme ils sont nommés actuellement en 2018)

Ministère/Organisme	Plan d'action élaboré	Nomination d'une équipe chargée du plan d'action	Délégué de la haute direction assigné
Secrétariat des affaires autochtones	Oui	Oui	Oui
Agriculture, Aquaculture et Pêches	Oui	Oui	Oui
Éducation et Développement de la petite enfance	Oui	Oui	Oui
Développement de l'énergie et des ressources (auparavant le ministère des Ressources naturelles et le ministère de l'Énergie et des Mines)	Oui	Non	Oui
Environnement et Gouvernements locaux	Oui	Oui	Oui
Bureau du Conseil exécutif	Oui	Oui	Oui
Finances	Oui	Oui	Oui
Santé	Oui	Oui	Oui
Justice et Sécurité publique (auparavant le ministère de la Justice et procureur général et le ministère de la Sécurité publique)	Oui	Oui	Oui
Commission de police du Nouveau-Brunswick	Oui	Oui	Oui
Cabinet du procureur général	Oui	Oui	Oui
Cabinet du premier ministre	Oui	Non	Oui
Opportunités Nouveau-Brunswick	Oui	Oui	Oui
Éducation postsecondaire, Formation et Travail	Oui	Oui	Oui
Société de développement régional	Oui	Non	Non
Service Nouveau-Brunswick (comprend les Services gouvernementaux, l'Agence des services internes du Nouveau-Brunswick et FacilicorpNB)	Oui	Oui	Oui
Développement social	Oui	Oui	Oui
Tourisme, Patrimoine et Culture	Oui	Oui	Oui
Transports et Infrastructure	Oui	Oui	Oui
Conseil du Trésor (auparavant le ministère des Ressources humaines)	Oui	Oui	Oui

**Note : Ce tableau représente les ministères/organismes comme ils sont nommés actuellement et qui pourraient avoir porté un autre nom durant la période d'évaluation.*

Annexe B

Initiatives du plan d'action pour la deuxième année – partie I et ministères

Langue de service

Au cours de la deuxième année du plan d'action, l'évaluation a porté sur cinq initiatives dans la partie I et quatre initiatives dans les ministères.

1. **Activité dans l'ensemble de la partie I** : Le gouvernement élaborera une politique sur les panneaux et les affiches.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Préparation d'une ébauche globale de la politique sur les panneaux et les affiches.

Aucun nouveau progrès n'a été réalisé. Cette politique est toujours à l'état d'ébauche.

2. **Activité dans l'ensemble de la partie I** : Le ministère des Ressources humaines établira une base de référence pour les postes de cadres supérieurs actuels et leurs capacités linguistiques dans l'autre langue officielle.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Établissement, à la suite d'une analyse des données de référence de l'année précédente, d'une mesure cible pour le nombre de postes de cadres supérieurs qui sont occupés par une personne ayant atteint le niveau de compétence intermédiaire plus (2+) ou un niveau supérieur dans l'autre langue officielle.

L'initiative n'a pas été achevée.

3. **Activité dans l'ensemble de la partie I** : Le ministère des Ressources humaines établira une base de référence pour les postes actuels de cadres intermédiaires et leurs capacités linguistiques dans l'autre langue officielle. Les plans de perfectionnement des futurs dirigeants comprendront des cours de langue seconde et des séances de sensibilisation sur le bilinguisme officiel.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Établissement, à la suite d'une analyse des données de référence de l'année précédente, d'une mesure cible pour le nombre de postes de cadres intermédiaires qui sont occupés par une personne ayant atteint le niveau de compétence intermédiaire plus (2+) ou un niveau supérieur dans l'autre langue officielle.

L'initiative n'a pas été achevée.

- 4. Activité dans l'ensemble de la partie I :** Le ministère des Ressources humaines travaillera avec le fournisseur de services pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies relatives aux progrès des employés individuels et des classes après chaque année de formation.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Amélioration concrète des compétences des employés par suite de la formation se traduisant par l'atteinte d'un niveau de classement plus élevé lors des évaluations.

L'initiative n'a pas été achevée.

- 5. Activité dans l'ensemble de la partie I :** On consultera le public afin d'obtenir des commentaires des clients et de connaître leur niveau de satisfaction relativement à la langue de service.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Élaboration d'un mécanisme approprié.

L'initiative n'a pas été achevée.

- 6. Activité dans l'ensemble des ministères :** Élaboration d'une clause type qui sera utilisée dans les contrats avec un tiers fournisseur de services au public au nom d'un ministère.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Respect à 100 % des exigences pour les contrats admissibles.

Oui	16	80 %
S.O.	4	20 %

- 7. Activité dans l'ensemble des ministères :** On élaborera un guide pratique sur les langues officielles à l'intention des employés et établira des échéanciers pour le personnel des services des RH afin de s'assurer que l'employé reçoit et examine ce guide.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Distribution, par les ministères pilotes, du guide pratique aux nouveaux employés et aux employés actuels.

*Incomplet	20	100 %
------------	----	-------

**Le document a été achevé durant cette période d'évaluation, mais il n'a pas été distribué aux ministères ou mis à l'essai par ceux-ci.*

8. Activité dans l'ensemble des ministères : Les ministères évalueront tous les deux ans les capacités linguistiques de tous les employés qui font partie de l'effectif devant connaître les deux langues officielles.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Détermination, par les ministères, des employés qui doivent être évalués, puis évaluation de ceux-ci.

L'initiative n'a pas été achevée.

9. Activité dans l'ensemble des ministères : Le ministère des Ressources humaines élaborera un modèle ou un plan qui permettra de repérer de futurs participants pour les cours de langue seconde, et ce, en fonction des groupes prioritaires (employés de première ligne, initiatives de planification de la relève, aptitudes, etc.).

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Utilisation du modèle, par les ministères, pour toutes les demandes de cours de langue seconde.

Oui	20	100 %
-----	----	-------

Langue de travail

Au cours de la deuxième année du plan d'action, l'évaluation a porté sur deux initiatives dans la partie I et une initiative dans les ministères.

1. Activité dans l'ensemble de la partie I : Le ministère des Ressources humaines rédigera une lettre type et un guide d'orientation qui permettront de déterminer la langue de travail de choix de tout nouvel employé.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Communication à l'employeur, par tous les employés actuels et les nouveaux employés, de leur langue de choix.

*Non	20	100 %
------	----	-------

**Cette initiative n'a pas été finalisée dans la partie I pour offrir la possibilité aux ministères et aux organismes de l'achever.*

2. Activité dans l'ensemble de la partie I : On dressera l'inventaire des cours et analysera les résultats.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Présentation, par le ministère des Ressources humaines, à la Division des affaires intergouvernementales du Bureau du Conseil exécutif, d'un rapport annuel qui contient les taux de participation et l'information sur les fournisseurs aux fins de l'évaluation annuelle du Plan.

L'information a été fournie avec un inventaire des cours, mais à cause de la structure du système, les taux de participation n'étaient pas disponibles.

3. Activité dans l'ensemble des ministères : Les ministères et organismes détermineront les mesures à prendre pour assurer l'évaluation du rendement de chaque employé dans sa langue de travail de choix.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Confirmation des mesures pour chaque employé au début de la période d'évaluation.

Oui	20	100 %
-----	----	-------

Développement des deux communautés linguistiques officielles

Au cours de la deuxième année du plan d'action, l'évaluation a porté sur deux initiatives dans la partie I et une initiative dans les ministères.

1. Initiative globale dans l'ensemble de la partie I : Un guide pratique sera élaboré par la Division des affaires intergouvernementales du Bureau du Conseil exécutif pour aider à la rédaction des mémoires au Conseil exécutif (MCE).

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Utilisation, par tous les ministères et organismes, des nouvelles lignes directrices pour la rédaction des MCE.

Ce guide est toujours à l'état d'ébauche. Le Secrétariat des affaires intergouvernementales cherche à déterminer quel serait le meilleur moyen de fournir cette information dans le cadre de l'examen actuel du processus relatif aux MCE.

2. Initiative dans l'ensemble de la partie I : Élaboration d'une stratégie d'intervention.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Mise en œuvre de la première année du plan d'action de trois ans.

L'initiative n'a pas été achevée.

3. Initiative dans l'ensemble des ministères : Les ministères et organismes incluront une section sur les langues officielles dans leur rapport annuel.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Dépôt, par tous les ministères, d'un rapport annuel qui inclut une section sur les langues officielles fondée sur les lignes directrices en vigueur.

Oui	16	80 %
S.O.	4	20 %

Connaissance des obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* et des autres obligations

Au cours de la deuxième année du plan d'action, l'évaluation a porté sur trois initiatives dans la partie I et deux initiatives dans les ministères.

1. Initiative dans l'ensemble de la partie I : Le ministère des Ressources humaines élaborera des lignes directrices sur les langues officielles pour les nouveaux employés. Tous les ministères et organismes fourniront ces lignes directrices aux nouveaux employés et feront un suivi du nombre total de documents distribués et du nombre de nouveaux employés aux fins de futurs rapports.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Mise à jour des lignes directrices au besoin. Distribution des lignes directrices à chaque nouvel employé.

*Incomplète	20	100 %
-------------	----	-------

**On a commencé l'élaboration des lignes directrices, sans les finaliser toutefois.*

2. Initiative dans l'ensemble de la partie I : Les responsabilités des coordonnateurs des langues officielles seront révisées et mises à jour en fonction des besoins du ministère des Ressources humaines et de la Division des affaires intergouvernementales du Conseil exécutif.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Réalisation de l'examen (l'activité de la première année a été reportée à la deuxième année.)

L'initiative n'a pas été achevée.

3. Initiative dans l'ensemble de la partie I : La Division des affaires intergouvernementales du Bureau du Conseil exécutif rédigera des bulletins d'information et les transmettra aux coordonnateurs des langues officielles ainsi qu'aux membres des équipes chargées du plan d'action et aux groupes de comités (conseils, tendances, etc.).

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Diffusion de deux bulletins d'information. Les deux bulletins d'information ont été diffusés.

4. Initiative dans l'ensemble des ministères : Le ministère des Ressources humaines animera les réunions ordinaires de concert avec les coordonnateurs des langues officielles.

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Est-ce qu'au moins un représentant de votre ministère a participé aux réunions suivantes de la communauté de pratique des coordonnateurs des langues officielles, organisées par le ministère des Ressources humaines ?

Oui	20	100 %
-----	----	-------

5. Initiative dans l'ensemble des ministères : Votre ministère fournit-il des renseignements à tous ses nouveaux employés sur leurs obligations en vertu de la *Loi sur les langues officielles* ?

Résultat attendu au cours de la deuxième année : Communication de l'information à tous les nouveaux employés.

Oui	20	100 %
-----	----	-------

Autres questions posées

1. Combien de réunions de l'équipe chargée du plan d'action votre ministère a-t-il tenues durant cet exercice financier ?

Aucune	3	15 %
Une	8	40 %
Deux ou plus	6	30 %
*S.O.	3	15 %

*Le ministère n'a pas d'équipe chargée du plan d'action, mais se réunit avec un grand groupe.

2. Laquelle ou lesquelles des initiatives de la deuxième année avez-vous trouvé les plus importantes pour votre ministère ?

- Ententes sur le rendement dans la langue du choix de l'employé
- Réunions de la communauté de pratique des coordonnateurs des langues officielles et de formation en langue seconde
- Orientation des nouveaux employés
- Promotion des langues officielles et sensibilisation aux langues officielles
- Communication des politiques sur la langue de service et la langue de travail
- Compilation des renseignements linguistiques de tous les employés au moyen d'un sondage confirmant la langue de choix et les capacités linguistiques
- Offre active, vérifications des panneaux et des affiches, évaluations des capacités linguistiques

3. Votre ministère s'affaire-t-il actuellement à donner suite à des recommandations qu'a faites la commissaire aux langues officielles au sujet de plaintes antérieures et de rapports d'enquête qui ont suivi ?

Oui	2	10 %
Non	18	90 %